

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		SAGE-FEMME														
Nature de l'activité (1)			258 Adhérents						Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET							si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS						
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »										
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA										
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP		Salaires nets perçus	AR						
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)						DA										
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)														
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)														
	3	Honoraies rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)														
	4	Montant net des recettes (Recettes moyennes par salarié : 1 049 €)														
	5	Produits financiers (4)														
	6	Gains divers (5)														
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)														
			AA	66 643 104,82 %												
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N N E L E S	3	8	Achats (6)													
	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7) (Nb moyen de salariés : 60,62)													
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)													
	11		Taxe sur la valeur ajoutée													
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale													
	13		Autres impôts													
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible													
	15	Loyer et charges locatives										BF				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BG				
	17	Entretien et réparations		1 159	1,82 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs										
	18	Personnel intérimaire		82	0,13 %											
	19	Petit outillage (11)		958	1,51 %							BH				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		366	0,58 %							JY				
	21	Honoraies ne constituant pas les rétrocessions (11)		1 438	2,26 %							BS				
	22	Primes d'assurances		763	1,20 %							BV				
	23	Frais de véhicules (12)		3 982	6,26 %							BF				
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...								BJ				
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)		455	0,72 %											
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires			BT	6 373			Total : Transport et déplacements		BK				
			dont cotisations facultatives Madelin			BZ	2 057	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				8 703 13,69 %				
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès			616	0,97 %										
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone			1 548	2,43 %										
	28	Frais d'actes et de contentieux			21	0,03 %	BM									
	29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	360	0,57 %	3 380 5,32 %									
	30	Autres frais divers de gestion			834	1,31 %										
	31	Frais financiers (14)					BN									
	32	Pertes diverses (15)					BP									
	33						TOTAL (lignes 8 à 32)					BR				
							34 326	53,99 %								

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

SAGE-FEMME

N° SIRET

258 Adhérents

4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	32 072	50,44 %					
DÉTERMINATION	35	Plus-values à court terme (16)					CB	61	0,10 %					
D	36	Divers à réintégrer (17)					CC	674	1,06 %					
É	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	10	0,02 %					
TERMINATION	38						TOTAL (ligne 34 à 37)	CE	32 817 51,62 %					
D	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF							
U	40	Frais d'établissement (19)					CG							
R	41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 150	1,81 %					
S	42	Moins-value à court terme					CK	2						
S	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	373	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL 1 123 1,77 %					
S			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	605	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	2						
S			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO							
S			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ							
S	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	30	0,05 %					
S	45						TOTAL (lignes 39 à 44)	CN	2 306 3,63 %					
S	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	30 512	47,99 %					
S	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR							
5		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	261						
		Taxe sur la valeur ajoutée					Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :	CY						
							dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :	CZ						
6		Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	18 775					
7		Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)												
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Véloréacteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.												
		Désignation des véhicules :			Barème BIC		Amortissements pratiques à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)							
		Modèle(s)		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	(2)	Type de carburant (3)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles				
				T		X			9 813					
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A B				